

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MRC D'ACTON  
TENUE À HUIS CLOS LE 8 AVRIL 2020 À 19H30, PAR VOIE DE  
VISIOCONFÉRENCE.**

**SONT PRÉSENTS À L'OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE:**

M. Jean-Marie Laplante, préfet et maire de Roxton Falls,

**et les conseillers suivants:**

M. Stéphane Beauchemin, maire du Canton de Roxton,  
M. Guy Bond, maire de Saint-Théodore-d'Acton,  
M. Éric Charbonneau, préfet suppléant et maire de la ville d'Acton Vale,  
M. Boniface Dalle-Vedove, maire de Béthanie,  
M. Pierre Laflamme, maire de Saint-Nazaire-d'Acton,  
M. Guy Lapointe, maire d'Upton,  
M. Jean-Marc Ménard, maire de Sainte-Christine.

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, monsieur Jean-Marie Laplante.

**1. MOMENT DE RÉFLEXION**

L'assemblée débute par un court moment de réflexion.

**2. DÉCRET DE LA SÉANCE À HUIS CLOS ET AUTORISATION DE  
PARTICIPATION PAR VISIOCONFÉRENCE**

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 7 avril 2020;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 16 avril 2020;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter en à la séance par visioconférence;

**CONSÉQUEMMENT,**

2020-083 Il est proposé par M. Pierre Laflamme  
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter que la présente  
séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers  
municipaux puissent y participer par visioconférence.

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2020-084 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit  
adopté en ajoutant le sujet suivant:

**Au point varia:**

COVID-19 - Événementiels dans la MRC

Le point varia est laissé ouvert. Le sujet inscrit et tout autre sujet pourront y  
être traités si tous les membres du Conseil qui ont le droit de voter sur le  
sujet sont alors présents.

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU 11 MARS 2020**

2020-085 Il est proposé par M. Guy Lapointe  
Appuyé par M. Éric Charbonneau  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la  
séance ordinaire du 11 mars 2020 soit adopté tel que présenté.

**5. LISTE DES COMPTES**

a) **Dépôt du rapport mensuel relatif au règlement numéro 2013-01  
concernant l'administration des finances de la MRC et la  
délégation à certains employés du pouvoir d'autoriser des  
dépenses**

Conformément aux dispositions du règlement numéro 2013-01, la directrice  
générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport des paiements  
effectués, ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière  
séance.

b) **Approbation de la liste des comptes et du rapport mensuel  
déposé en vertu du règlement numéro 2013-01**

2020-086 Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des  
comptes et le rapport mensuel relatif au règlement numéro 2013-01, soumis  
séance tenante, et d'autoriser le paiement des comptes impayés. Cette liste  
et ce rapport font partie intégrante de la présente résolution comme ci au  
long récitée.

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la  
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

<b>COMPTES SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL</b>	
Comptes payés	16 530,07 \$
Comptes à payer	83 792,65 \$
Salaires et contributions de l'employeur	104 884,53 \$
<b>Total</b>	<b>205 207,25 \$</b>
<b>RAPPORT MENSUEL EN VERTU DU RÈGLEMENT N° 2013-01</b>	
Comptes payés	0 \$
Comptes à payer	1 420,36 \$
<b>Total</b>	<b>1 420,36 \$</b>

**6. COVID-19 – ÉTAT DE LA SITUATION POUR LA MRC D'ACTON**

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait un état de la situation concernant les actions prises en lien avec la déclaration de l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois:

- Fermeture du bureau au public le 18 mars 2020 incluant le service d'immatriculation des véhicules (SAAQ);
- Détermination des services essentiels de la MRC: tous les services qui sont possibles à distance;
- Télétravail pour les employés qui le peuvent de par la nature de leur travail;
- Travail au bureau pour quelques autres avec mesures sanitaires et distanciation sociale;
- Mises à pied temporaires de deux préposées à l'immatriculation;
- Achat d'équipement informatique et la programmation afin de permettre l'accès à distance au bureau (3 000 \$);
- Achat et installation de plexiglass pour les comptoirs de services de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ).

2020-087

Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Pierre Laflamme  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ratifier l'ensemble des actions prises par la directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que le préfet en période d'urgence reliée à la pandémie de COVID-19.

**7. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT**

**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

**a) Analyse de conformité de règlements d'urbanisme**

**ANALYSE DE LA CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 334-2020  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DU  
CANTON DE ROXTON**

**ATTENDU QUE** le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000;

**ATTENDU QUE** la municipalité du Canton de Roxton a déposé pour examen et approbation le règlement numéro 334-2020 modifiant son règlement de zonage numéro 181-2003;

**ATTENDU QUE** l'aménagiste régional de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire;

**CONSÉQUEMMENT,**

2020-088

Après examen et conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par monsieur Boniface Dalle-Vedove, appuyé par monsieur Jean-Marc Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le règlement numéro 334-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 181-2003 de la municipalité du Canton de Roxton soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

Qu'un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

**b) Carrières et sablières – Répartition et versements aux municipalités**

Monsieur Serge Dupont fait un compte-rendu des sommes reçues pour 2019 et un estimé des sommes à remettre aux municipalités le 15 avril prochain.

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LOCAL**

**a) Fonds de soutien aux entreprises (FSE) – Dossier La Petite Ferme de l'Auberge 1091-FSE-2020-05**

**ATTENDU** la demande d'aide financière présentée au Fonds de soutien aux entreprises (FSE) – Volet projet collectif par La Petite Ferme de l'Auberge;

**ATTENDU** la recommandation du comité d'investissement commun (CIC);

**CONSÉQUEMMENT,**

2020-089

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux entreprises (FSE):

Volet du Fonds sollicité	Numéro du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
FSE – Projet collectif	1091-FSE-2020-05	5 430 \$	5 430 \$

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du FSE, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur;

3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

**b) Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) – Dossier Marché public MRC d'Acton 1037-FSPS-2020-10 (Projet spécial)**

**ATTENDU** la demande d'aide financière présentée au Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) pour le marché public en ligne de la MRC d'Acton;

**ATTENDU** la recommandation du comité d'investissement commun (CIC);

**CONSÉQUEMMENT,**

2020-090

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par M. Pierre Laflamme  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'approuver le projet suivant:

Nom du projet	Nom du promoteur	Coût total du projet	Montant demandé	Montant accordé
Marché public en ligne pour la MRC d'Acton	MRC d'Acton	16 585 \$	10 785 \$	<b>10 785 \$</b>

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du FSPS réservées pour les projets spéciaux ou régionaux.

**c) Fonds Spécial de Crise COVID-19 (FSC COVID-19)**

**ATTENDU QUE** plusieurs entreprises se retrouvent dans une situation précaire suite à l'annonce du gouvernement du Québec qui a ordonné le 23 mars dernier la suspension des services et activités non prioritaires (décret 223-2020)

**ATTENDU** les différentes politiques de soutien aux entreprises ou organismes déjà en vigueur à la MRC d'Acton;

**ATTENDU** les différentes aides accordées par les ministères provincial et fédéral;

**ATTENDU QUE** ces différentes politiques ne sont pas destinées à soutenir le fonds de roulement d'une entreprise dont la situation financière est précaire en raison de la crise vécue en raison de la pandémie de COVID-19, excepté sous forme de prêt;

**CONSÉQUEMMENT,**

2020-091

Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'attribuer un montant de 100 000 \$ au fonds FSC COVID destiné à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement d'une entreprise dont la situation financière est précaire afin qu'elle soit en mesure de maintenir, consolider ou relancer ses activités. Ce fonds

devient le chapitre III de la politique de gestion du fonds de soutien aux entreprises et sera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2020 ou jusqu'à épuisement du fonds, selon le premier atteint;

2. D'approprier cette somme directement à partir des surplus accumulés non affectés de la MRC;
3. Que le Comité d'investissement commun (CIC) sera décisionnel dans l'attribution des aides financières reliées à ce fonds, comme pour l'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;
4. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à tout document relié à ces aides financières.

**d) Fonds locaux d'investissements (FLI) – Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises – Protocole à signer avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI)**

**ATTENDU QUE** le 3 avril 2020, le gouvernement du Québec a annoncé une aide supplémentaire de cent cinquante millions de dollars (150 000 000 \$) pour les entreprises qui sont affectées financièrement par la situation liée à la pandémie de la COVID-19 et qui ont des problèmes de liquidités;

**ATTENDU QUE** ce nouveau programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (COVID-19) soutiendra, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises afin que celles-ci soient en mesure de maintenir, consolider ou relancer leurs activités;

**ATTENDU QUE** les entreprises touchées seront admissibles à un prêt ou une garantie de prêt d'un montant maximal de 50 000 \$ afin de pallier le manque de liquidités;

**ATTENDU QUE** le gouvernement provincial sollicite l'aide des municipalités régionales de comté (MRC) du Québec pour déployer le programme à l'échelle régionale et locale;

**ATTENDU QUE** pour réaliser ce mandat, le gouvernement consent un prêt au montant de 616 846 \$, sans intérêt, à la MRC d'Acton remboursable en entier en 2030;

**ATTENDU QU'**un contrat de prêt doit être signé entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC d'Acton;

**ATTENDU QUE** sous condition d'un déploiement proactif des sommes accordées, le gouvernement du Québec pourrait radier, à terme, une portion du prêt d'une MRC dans la mesure où celle-ci démontre qu'elle ne pourra pas récupérer les sommes en raison de la fermeture définitive des entreprises aidées;

**CONSÉQUEMMENT,**

2020-092

Il est proposé par M. Guy Lapointe  
Appuyé par M. Boniface Dalle-Vedove  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'approuver le programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises dans le cadre de la pandémie de la COVID-19, tel que présenté, par le biais de la signature d'une nouvelle convention de prêt

- au montant de 616 846 \$ avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation, afin de mettre en place localement le Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (COVID-19);
2. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer tout contrat ou document relatif à ce fonds;
  3. Que la MRC d'Acton ne remboursera pas les pertes des investissements faits en respect des critères établis par le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI), si la créance devient irrécouvrable, et ce, compte-tenu du contexte exceptionnel et les objectifs principaux du Programme Aide d'Urgence aux petites et moyennes entreprises.

**8. ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ DE LA MONTÉRÉGIE 2020-2023 – PROTOCOLE DE FRAIS DE GESTION**

**CONSIDÉRANT QUE** la Table de concertation régionale de la Montérégie (TCRM) s'est vue confier la gestion de l'Alliance pour la solidarité de la Montérégie pour l'horizon 2018-2023 par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale;

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale exige via l'entente sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales que la TCRM veille à la concertation et à la mobilisation des acteurs et des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale pour l'ensemble de la Montérégie;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la MRC d'Acton de maintenir son rôle de mandataire de l'Alliance pour la solidarité au sein de son territoire d'ici la fin du mandat;

**CONSIDÉRANT QUE** la TCRM a entériné via la résolution 718-03-2020 que les frais de gestion réservés à la sous-région de l'Est de la Montérégie seraient divisés en parts égales et en fonction des besoins jusqu'à la fin du mandat prévue au 31 mars 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC d'Acton sera appuyée financièrement pour mener à bien les obligations qui lui sont confiées;

**CONSIDÉRANT QUE** les parties se déclarent satisfaites de leur collaboration de manière générale jusqu'à présent et souhaitent consolider et améliorer celle-ci;

**CONSÉQUEMMENT,**

2020-093

Il est proposé par M. Guy Lapointe  
Appuyé par M. Boniface Dalle-Vedove  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'autoriser la MRC d'Acton à conclure une entente avec la TCRM concernant la poursuite des travaux de l'Alliance pour la solidarité à l'échelle de son territoire pour l'horizon 2020-2023.
2. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer tout document relatif à cette entente.

**9. CORRESPONDANCE**

Aucun suivi à faire en lien avec la correspondance.

**10. VARIA**

**a) COVID-19 - Événementiels dans la MRC**

Le conseil discute des différents événements annulés ou reportés en raison de la pandémie et souhaite s'entendre sur une date commune pour toute la MRC afin de faciliter les communications. Le conseil évalue qu'il ne devrait pas se tenir d'événements ou de rassemblements dans la MRC d'Acton avant le 30 juin 2020.

**b) Remerciements au Premier ministre Legault pour sa gestion de la crise du COVID-19**

2020-094

Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de féliciter le premier ministre monsieur François Legault, la ministre de la Santé et des Services sociaux madame Danielle McCann ainsi que le directeur national de la santé publique monsieur Horacio Arruda pour leur gestion de la crise sanitaire actuelle.

**11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

2020-095

Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 21h15 heure.

---

**Jean-Marie Laplante,  
Préfet.**

---

**Chantal Lavigne,  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière.**